

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00097

**DECLASSEMENT ET CESSION DU TERRAIN SITUE ROUTE DE SAINT-ETIENNE
A SAINT-CHAMOND, AU PROFIT DE LA SOCIETE PICARD FRERES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD,
M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160216-D20160009710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DECLASSEMENT ET CESSION DU TERRAIN SITUE ROUTE DE SAINT-ETIENNE A SAINT-CHAMOND, AU PROFIT DE LA SOCIETE PICARD FRERES

Par délibération du 17 décembre 2015, le Bureau a constaté la désaffectation du domaine public du terrain à usage de parking de covoiturage situé route de Saint-Etienne à Saint-Chamond cadastré sous partie du n° 120 de la section 111 AB.

Au terme des dispositions de l'article L 2141 du code général de la propriété des personnes publiques, le Bureau doit se prononcer à présent sur le déclassement du domaine public de ce tènement, préalablement à sa cession au profit de la société PICARD (ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer).

En effet, la société Picard Frères, spécialisée dans la commercialisation et la réparation de matériels agricoles et d'espaces verts, a fait part de son intérêt pour ce tènement. Elle souhaite y construire un bâtiment de 500 m² environ. Installée sur la ZA du Clos Marquet à Saint-Chamond, avec 14 salariés, elle souhaite développer son activité en proposant à sa clientèle une nouvelle gamme de produits non-distribuée à ce jour. Pour cela elle envisage à terme la création de 4 emplois.

La cession portera sur une surface totale de 3 761 m² à tirer de la parcelle de plus grande contenance cadastrée sous le n° 200 de la section 111 AB. Un document d'arpentage en cours d'établissement déterminera le nouveau numéro cadastral.

Le terrain vendu se compose ainsi :

- une surface utile de 1.899 m²,
- une surface de talus de 489 m²,
- une partie très pentue et boisée non utilisable de 1 373 m².

Le prix de cession s'établit à la somme de 128 610 € HT, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte de vente, se répartissant comme suit, conformément à l'avis de France domaine en date du 12 février 2016.

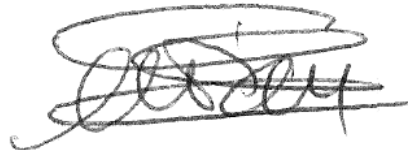
Nature du terrain	Surface vendue	Prix unitaire HT	Prix total HT
Surface utile	1.899 m ²	60 €	113.940 €
Surface talutée	489 m ²	30 €	14.670 €
Pente boisée	1.373 m ²	0	0

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Chamond section 111 AB n° 200,**
- **autorise la cession au profit de la société PICARD du tènement décrit ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Queffelec Xavier, Notaire, à Saint-Chamond,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à permettre de façon anticipée à la Société PICARD de déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux et de réaliser tous sondages, diagnostics études et travaux.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU